

Mesures de biosécurité pour le transport des bovins



Les transporteurs jouent un rôle crucial dans la prévention et la réduction de la propagation de maladies au cours du transport

Growing Forward 2 | Cultivons l'avenir 2



La présence de maladies chez les animaux d'élevage peut avoir des conséquences sur la santé des animaux, sur la santé humaine et sur l'économie. La présente fiche d'information décrit les principales mesures de biosécurité à adopter pour empêcher que les bovins contractent ou propagent des maladies durant le transport ainsi que pour réduire le plus possible les coûts découlant d'une éclosion de maladie.

Qu'est-ce que la biosécurité?

La biosécurité est un ensemble de mesures utilisées afin de réduire les risques d'introduction et de propagation d'organismes infectieux et nuisibles. Au cours des activités de transport, les bovins peuvent contracter des maladies infectieuses de par leur exposition à des bovins infectés, à d'autres animaux, à des carcasses d'animaux et à des organismes nuisibles (tels que des rongeurs ou des insectes) ou par le contact avec du fumier, des liquides corporels et des aérosols provenant de bovins infectés ou de remorques, de pièces d'équipement ou de personnes contaminées. Il est recommandé qu'une série de mesures rigoureuses soit

établie afin de maintenir la santé et le bien-être des bovins au lieu de chargement, lors du transport ainsi qu'au site de destination.

Pourquoi la biosécurité est-elle importante?

En moyenne, les bovins sont transportés trois ou quatre fois au cours de leur vie. Ces activités de transport permettent la propagation de maladies infectieuses qui peuvent entraîner des pertes financières importantes pour les producteurs, les transporteurs, l'industrie du bétail et le gouvernement.

Qui est responsable de la biosécurité?

Les producteurs, les préposés aux soins des animaux, les transporteurs et tous ceux qui jouent un rôle dans le transport des bovins ont la responsabilité d'assurer la santé et le bien-être des animaux. Il est recommandé que des mesures de biosécurité soient mises en œuvre en tout temps au cours du chargement, sur la route et au cours du déchargement. Discutez toujours des mesures de biosécurité avec les producteurs avant le transport.

PRATIQUES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ

Chargez les bovins uniquement dans des remorques propres

Des remorques sales peuvent propager des maladies. Pour atténuer ces risques :

- Nettoyez et désinfectez les remorques après chaque activité de transport.
- Utilisez des produits nettoyants (détergents et dégraissants) et désinfectants efficaces et compatibles; consultez un spécialiste au besoin. Suivez les recommandations du fabricant concernant la température de l'eau, la concentration du produit et le temps de contact. Veillez à ce que les surfaces de la remorque soient visuellement propres et exemptes de matières organiques avant l'application d'un désinfectant.
- Avant le chargement, inspectez la remorque afin de vous assurer qu'elle est sèche et visiblement propre.



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Canada



Effectuez une inspection visuelle pour la présence de matières organiques avant d'appliquer le désinfectant.

Évitez tout contact avec d'autres animaux

Des animaux qui semblent en santé peuvent tout de même excréter des pathogènes (p. ex., bactéries, virus et champignons) qui pourraient infecter d'autres animaux. Afin de réduire ces risques :

- Lorsque cela est possible, évitez de transporter des animaux provenant de différentes fermes dans une même remorque.
- Transportez des animaux de même statut sanitaire. Il est dans l'intérêt des producteurs de s'assurer que leurs animaux sont adéquatement vaccinés. On recommande de

vacciner les veaux de boucherie contre les infections respiratoires quelques semaines avant le transport.

- Stationnez l'unité de transport loin des autres remorques et animaux aux sites de cohabitation, aux arrêts routiers ou à tout autre arrêt.
- Évitez autant que possible que les animaux de votre chargement entrent en contact avec d'autres animaux d'élevage ou tout autre animal tout au long du transport, y compris aux sites de cohabitation.

Personnes et équipement

Les personnes et l'équipement qui sont entrés en contact avec des animaux ou des milieux infectés peuvent présenter un risque pour les animaux. Afin de minimiser ces risques, veuillez respecter les consignes suivantes :

- Dans la mesure du possible, utilisez de l'équipement (p. ex., pelles, palettes à bille) désigné pour l'activité de transport. Nettoyez et désinfectez tout l'équipement après chaque utilisation.
- Ne prêtez pas votre équipement à d'autres personnes et ne l'utilisez pas à d'autres fins.
- Tous ceux qui entrent en contact avec les animaux transportés doivent porter des vêtements et des chaussures propres.

- Lavez et désinfectez toujours vos mains avant et après être entré en contact avec des bovines, d'autres animaux ou de l'équipement.
- Dissuadez toute personne qui ne prend pas part à l'activité de transport d'entrer en contact avec les animaux du chargement, l'équipement et la remorque.
- Utilisez de la litière qui est propre et exempte de contaminants. Ne recyclez pas la litière.
- Gardez la cabine du camion propre afin d'éviter une contamination croisée entre les activités de transport.



Retirez les chaussures et vêtements sales avant d'entrer dans la cabine.



Lavez et désinfectez toujours vos mains avant et après être entré en contact avec des bovines, d'autres animaux ou de l'équipement.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ

- ▶▶ Planifiez votre activité de transport.
- ▶▶ Déterminez et suivez les protocoles de biosécurité des sites d'origine et de destination. Respectez les affiches sur la biosécurité qui sont en place.
- ▶▶ Lorsque vous accédez à un site, évitez les voies d'accès boueuses ou contaminées par du fumier. Conduisez lentement afin de contaminer le moins possible le châssis de la remorque.
- ▶▶ Éliminez tout risque de contamination croisée entre l'unité de transport et les sites. Établissez une ligne de séparation entre les côtés propres et sales aux sites d'origine et de destination. Ne traversez pas cette ligne à moins de porter une combinaison, des gants et des chaussures propres.
- ▶▶ Dans la mesure du possible, choisissez des itinéraires qui évitent les lieux où une maladie a été détectée. Portez attention aux mises à jour en matière d'éclosions de maladies communiquées par l'ACIA, l'USDA et les gouvernements des provinces et des États.
- ▶▶ Nettoyez (récurez) tout le matériel organique, y compris la litière, la nourriture et le fumier, à un emplacement de récurage désigné ou à la destination.

Il est recommandé que les transporteurs puissent reconnaître les signes d'une maladie et déterminer si un animal est apte au transport

Pour plus de renseignements, veuillez consulter les normes en matière de biosécurité pour le transport du bétail, de la volaille et des carcasses d'animaux sur le site Web de l'ACIA et sur celui de la Coalition canadienne pour la santé des animaux à l'adresse Animalhealth.ca.